

Prélèvement automatique

Prestations Petite Enfance et Enfance CCBRC

Le lundi 2 février 2026

Depuis le mois de novembre 2025, le prélèvement automatique pour le règlement des factures des structures ALSH Châtelet, Crèche familiale ainsi que les multi-accueils de Machault et de Pamfou a été mis en place.

Vous avez désormais la possibilité de régler vos factures par prélèvement automatique pour les prestations Petite Enfance et Enfance de la CCBRC.

Pour en bénéficier, nous vous remercions de bien vouloir compléter un mandat de prélèvement SEPA via le Portail Famille.

Démarche à suivre :

- Connexion à votre compte
- Rubrique « Mandat SEPA »
- Sélection « Nouveau mandat de prélèvement SEPA »
- Compléter le mandat de prélèvement SEPA
- Valider
- Imprimer le document (un PDF s'ouvre)
- Signer le document
- Insérer le document signé via le Portail Famille pour validation par le service

Le prélèvement automatique sera effectif une fois le mandat SEPA signé et transmis via le Portail Famille.

Les prélèvements auront lieu le 10^e jour de chaque mois.